

## *Diffusion et affichage obligatoire avec la liste des classés*

Voici le premier des deux classements Elo Rapide annuels pour la saison 2004-2005.

1° **La Collecte des résultats :**

Par la poste : ce qui était reçu ici le Vendredi 08 Avril

Par mail : ce qui était reçu ici le Mardi 12 Avril

2° **Les Calculs :**

Les formules sont celles publiées dans le Livre de la Fédération, document que reçoit chaque Club en début de saison et qui doit être à la disposition de tous les licenciés du Club. (Les Archives incorporées si besoin sont celles conservées à la fin de la **seule** saison précédente.)

3° **Les problèmes récurrent :**

Comme chaque fois, des tas de joueurs sans code fédéral dans des fichiers transmis par des Arbitres QUI NE FONT PAS LEUR TRAVAIL y compris dans certains championnats **départementaux jeunes** qui ne regroupent que 8 ou 10 jeunes !!! Bien entendu des quantités de fautes d'orthographe et toujours de nombreux joueurs sans licence pour la saison en cours. Bien sûr pas de récapitulatif des participants.

**Merci les Collègues Arbitres de vous soustraire à vos obligations...**

*Les tournois en cadence "Rapide" sont homologués par les Ligues. Mais trop peu entretiennent la liste de leurs homologations sur le serveur FFE si bien qu'un tournoi peut voir ses résultats non traités pour le calcul du Elo Rapide parce que l'Arbitre ne fait pas suivre (pour des tas de raisons plus ou moins limpides...) ou parce que les fichiers n'arrivent pas jusqu'à la DNC ( Disquette "égarée" par la Poste ou illisible, Fichiers d'exportation de même nom et s'écrasant mutuellement - j'ai reçu des tas de " BEN " ou "MIN" sans parler des malins qui fabriquent des fichiers "Export" ou "Open" - car avec 466 tournois cette fois ci, bonjour les homonymes.) Comment retrouver ce qui s'égaré si l'information quant à l'existence même n'est pas disponible ?*

*Je rappelle que les Arbitres doivent rechercher sur le site FFE le N° du tournoi et l'inscrire après leur nom en début de tournoi ( BAF Eté 2003) mais qu'ils ne doivent pas expédier les centaines de ko d'une sauvegarde de papi mais le fichier Elo fait par le module Import / Export/Fichier Elo et répondre NON pour RAPIDE.*

*De même cette transmission n'étant pas souvent urgente, l'Arbitre a ainsi le temps de rechercher les codes manquants et de compléter ses fichiers.*

4° **Les Réclamations :**

Comme toujours, le passage obligé d'un dossier de réclamation est le Délégué de la Ligue, lequel doit fournir un dossier imprimé (ou imprimable) après vérification des éléments fournis par le réclamant (Tournois transmis ; Adversaires identifiés ; Calcul complet) et justifiant une correction d'au moins 30 points.

Les Délégués Elo des Ligues possèdent les fichiers ad hoc et ne doivent pas se contenter de transmettre. Ils doivent donner un avis circonstancié après étude du dossier avant de transmettre à l'échelon national ou de débouter.

A ces éléments indispensables, le réclamant ajoutera un moyen de lui répondre comme son adresse e-mail ou une enveloppe timbrée.

Dates limites : Chez le Délégué Elo de la Ligue : 03 Mai, à la DNC 12 Mai.

Prochaines dates : Elo Normal : vers le 18 Mai 2005 (Fin des Interclubs Jeunes)

Elo Normal + Elo Rapide : vers le 08 Septembre 2005

Bonne fin de saison 2004-2005 à tous

C.H. ROUAH